

## **Présentation du rapport annuel de l'Autorité de contrôle prudentiel pour 2011**

**Jean-Philippe Thierry,  
Vice-président de l'Autorité de contrôle prudentiel**

Paris, le 14 mai 2012

Pour ma part, je souhaiterais revenir sur l'action de l'ACP dans le secteur des assurances et des mutuelles.

### **I. Malgré une année difficile, les assureurs et les mutuelles ont maintenu un bon niveau de solvabilité.**

En 2011, le chiffre d'affaires des principaux groupes d'assurance actifs sur le territoire français a baissé principalement en raison de la diminution notable de la collecte de l'assurance vie.

Dans ce contexte, et malgré un recul des ratios de sinistralité en IARD, les résultats nets part du groupe de ces groupes, hors éléments exceptionnels, ont baissé de manière significative. Le contexte financier défavorable de l'année 2011 (volatilité et tendance baissière des marchés financiers, environnement de taux d'intérêt bas, provisionnement de la dette souveraine grecque) explique en grande partie cette situation.

Le secteur de l'assurance a réagi avec prudence. Les ratios de couverture de la marge de solvabilité, avec plus-values latentes, demeurent supérieurs à la norme réglementaire.

### **II. La préparation des évolutions réglementaires liées à « Solvabilité II » reste l'un des enjeux majeurs du contrôle prudentiel.**

La **préparation de l'application de la directive « Solvabilité II »** a été un enjeu de mobilisation majeure pour les équipes de l'ACP qui concourent au contrôle des assurances. Je citerai les principales actions menées en la matière : tout d'abord, en début d'année, l'ACP a joué un rôle clé en France, comme au niveau européen, dans l'étude approfondie et fructueuse des résultats de la 5<sup>e</sup> étude d'impact. Ensuite, l'ACP a organisé deux conférences du contrôle. Des réunions régulières ont été mises en place avec les représentants de la profession notamment pour travailler sur le pilier 3 de la réforme, qui est consacré au reporting des établissements. Aussi le marché a-t-il été sensibilisé à une **remise plus importante d'informations aux superviseurs**.

Les services du contrôle ont aussi supervisé le processus de pré-candidature des organismes souhaitant utiliser des **modèles internes** pour le calcul de leurs exigences de fonds propres. Dans ces travaux, l'ACP a pu s'appuyer sur la solidité de l'expertise actuarielle et comptable de ses agents.

Tous ces efforts devront être poursuivis en 2012 afin d'accompagner la profession vers le nouveau cadre réglementaire dans les meilleures conditions mais aussi de **garantir une transposition de qualité de cette réforme dans le droit français** : l'adoption d'un texte législatif est prévue dans les prochains mois afin de respecter les délais de transposition fixés par la directive.

### **III. La réussite de l'intégration du contrôle des assurances et des mutuelles à l'ACP doit être soulignée**

**Le processus de fusion** est désormais bien achevé et je peux regarder avec satisfaction les progrès accomplis.

Comme l'a souligné M. le Gouverneur, l'année 2011 a été une année du **renforcement de la transversalité dans l'organisation** de l'ACP. Sur ce point, permettez-moi d'insister : l'étude des placements financiers des ménages, le contrôle des pratiques commerciales, la lutte contre le blanchiment et le financement du terrorisme mais aussi l'évolution des systèmes d'information et de remise des établissements sont autant de problématiques qui ne sont propres ni au monde de la banque, ni au monde de l'assurance. Les **équipes** de l'ACP abordent désormais ces sujets systématiquement avec un regard transversal.

À cet effet, des moyens considérables ont été mis en place : la politique de recrutement et de formation a été clairement adaptée à l'objectif de **renforcement de l'expertise et de la transversalité**. Des parcours professionnels croisés ont été initiés. Ils permettent à des collaborateurs experts en banque de bâtir une expérience en assurance, et inversement, que ce soit dans le contrôle ou dans les directions des études ou des affaires internationales, ou dans les domaines juridiques. Des juristes, des informaticiens, des spécialistes des pratiques commerciales ont été recrutés. Le Secrétariat général de l'ACP comptait environ 1 040 agents fin 2011. Ces efforts seront poursuivis au cours de l'année 2012 pour qu'une centaine d'agents viennent encore renforcer les effectifs.

Le maintien d'une **expertise sectorielle** est toutefois une priorité. Le recrutement de contrôleurs diplômés des grandes écoles scientifiques se poursuit avec l'intégration au 1<sup>er</sup> mars dernier du corps des commissaires contrôleurs au corps des ingénieurs des Mines. Une **offre renforcée de formation** a déjà permis de nombreux mouvements entre les différents métiers du contrôle à tous les niveaux hiérarchiques en limitant la perte de technicité.

\* \* \*

Comme M. le Gouverneur, je tiens à souligner devant vous l'importance d'une gestion rigoureuse des risques. Les changements introduits par « Solvabilité II » sont au moins aussi importants que ceux que les accords de « Bâle III » vont imposer au monde bancaire.

Réussir ce changement d'univers prudentiel dans les meilleures conditions est l'objectif de l'ACP pour les mois à venir. À cet effet, le maintien de bonnes conditions de solvabilité des organismes d'assurance est aussi indispensable que la préparation aux règles nouvelles.

Cette évolution est clairement un effort demandé aux organismes comme à l'ACP, mais elle est la clef du renforcement de la stabilité financière que nous appelons tous de nos vœux.

Je vous remercie de votre attention.